

DECRET N° 77-99 du 25 Avril 1977

Chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Commerce et du Tourisme
de l'Intérim du Camarade Adolphe BIAOU
Ministre de la Fonction Publique et
du Travail pour compter du 23 Avril
1977.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 23 Avril 1977, le Camarade André ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme, assurera l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.-

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 25 Avril 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

AMPLIATIONS : P.R. 8 CS 6 MCT-MEPT 6 autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 BN2
UNB 2 FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEEF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 JORPB 1.-